

COMPTE-RENDU

Réunion d'information sur l'extinction de l'éclairage public nocturne et la sobriété énergétique

Lundi 5 décembre 2022, Athénée Père Joseph Wrésinki, Place Saint-Christoly



Etaient présents :

- 40 personnes.
- Nadia Saadi, maire-adjointe du quartier Bordeaux centre.
- Laurent Guillemain, adjoint au maire chargé de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux.
- Ghislain Luneau, responsable du service éclairage, réseaux secs et équipements connectés, direction générale de la transition écologique et ressources environnementales de Bordeaux Métropole
- Pascal Jarry, Christine Le Pape-Martin, Isabelle Burssens, Oriane Lefevre, Mission Démocratie Permanente.

INTRODUCTION

Nadia Saadi, maire-adjointe du quartier Bordeaux centre introduit la réunion souhaitée en raison de l'augmentation des factures énergétiques subie également par la ville de Bordeaux. Elle précise que le quartier de Bordeaux centre, et plus précisément l'hypercentre, est moins touché par l'extinction de l'éclairage public que d'autres quartiers bordelais.

Elle invite **Laurent Guillemain**, adjoint au maire en charge de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux, à présenter le dispositif.

I - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Face à la crise énergétique, la ville a la volonté de maintenir l'accès à l'éclairage public et de réaliser des économies tout en respectant le monde vivant.

À partir du 2 janvier 2023, 57 % des éclairages publics seront éteints entre 1 heure et 5 heures du matin, dans les quartiers résidentiels.

Le plan sobriété de la ville de Bordeaux accompagne les transformations de la ville.

La ville a entrepris la rénovation énergétique des bâtiments municipaux. Elle cherche à être la plus autonome possible, à produire tout ou partie de son énergie. Elle vise une autonomie énergétique de 7% à 41% à l'issue du mandat.

Aujourd'hui, l'autonomie énergétique électrique des bâtiments municipaux est de l'ordre de 7 %. L'objectif est de produire 25 % de l'énergie électrique via des panneaux solaires photovoltaïques.

Le budget annuel de l'éclairage public de la ville de Bordeaux s'élève à 7,5 millions d'euros, dont 2,5 millions pour la consommation d'énergie électrique. Les mesures d'économie de la ressource énergétique se concrétisent par la baisse du chauffage (-10%) couplée à l'extinction de l'éclairage public (-20%).

Le contexte territorial local :

14 communes de Bordeaux Métropole coupent l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 du matin. 6 communes projettent de l'éteindre et 8 communes y réfléchissent.

A moyen terme, l'ensemble de la Métropole aura éteint son éclairage.

A quoi sert l'éclairage urbain ?

- C'est un service public qui délivre un confort d'usage de nuit afin de pouvoir effectuer certaines tâches (lire, s'orienter, reconnaître son environnement, les personnes, etc.) et de faciliter les déplacements (apprécier les trajectoires, voir et être vu, etc.).

L'éclairage urbain est particulièrement utile aux piétons et aux cyclistes.

C'est un service qui accompagne les déplacements du quotidien mais qui a cependant des impacts sur le vivant et l'environnement.

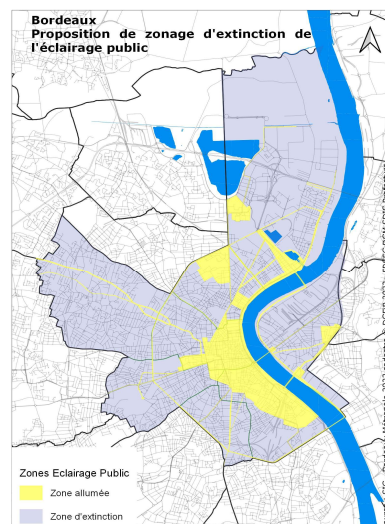
Les bénéfices d'un usage raisonné de l'éclairage public

Quatorze communes de la métropole coupent déjà l'éclairage public la nuit de 1h à 5h du matin et ce en lien avec les transports en commun. Cette mesure permettra de réduire la consommation annuelle de 20 %, d'éviter l'émission de 236 tonnes de CO² et d'économiser environ 800 000 euros.

Le périmètre d'extinction de l'éclairage

A – Le plan d'extinction au niveau de la ville de Bordeaux

- Plan de rénovation de l'éclairage public
- Abaissement de puissance
- Systèmes à détection de présence
- Télégestion des armoires
- Eclairage à la demande



B– Les plans d’extinction sur le quartier Bordeaux centre

Quelques axes sont maintenus allumés :



Un point sur les illuminations de Noël

Les illuminations de Noël seront concentrées sur la période de Noël (du 9 décembre au 2 janvier) et une coupure aura lieu de 1 heure à 7 heures du matin. Ces éclairages sont 100 % LED. La facture énergétique s'élève à 1 600 euros

II - LA SYNTHÈSE DES REMARQUES ET ÉCHANGES

1. Questions liées à la sécurité

« L'éclairage, c'est d'abord une question de sécurité. »

Plusieurs prises de paroles font le lien entre éclairage et sécurité (agressions, cambriolages).

Laurent Guillemain indique que les retours d'expérience réalisés dans les villes déjà engagées dans ce processus d'extinction nocturne ne montrent pas une explosion de l'insécurité, et que les cambriolages y connaissent même une diminution. Il précise que tous les partenaires concernés ont été réunis et informés de la politique portée par la ville (transports, secours, sécurité, services techniques, police municipale, police nationale, prévention de la délinquance...) et tous leurs retours ont été intégrés dans le projet. L'alerte majeure concernait les cyclistes : une réflexion est en cours pour mettre en place des mesures de prévention et d'accompagnement pour augmenter la visibilité des cyclistes.

Afin de réduire le danger, il invite tous les cyclistes à s'équiper au moins avec les équipements obligatoires afin qu'ils puissent mieux voir leur environnement mais également d'être vu, en se signalant aux autres utilisateurs de la route.

Laurent Guillemain estime la préoccupation du sentiment d'insécurité ressenti par les citoyens, sans distinction de sexe, ni d'âge, est naturelle et entendable. Il précise que des politiques d'accompagnement du sentiment de sécurité la nuit ont été mises en place et que l'ajustement de l'horaire est un point d'attention. La municipalité sera en vigilance sur les indicateurs de sécurité.

Ghislain Luneau précise que sur le quartier de Bordeaux centre, la décision a été prise de garder les quais et l'hypercentre, qui sont des lieux festifs, allumés ainsi que les grands axes.

En réponse à l'observation faite par un habitant de la dangerosité des trottoirs défectueux, **Laurent Guillemain** indique qu'il rêverait d'une ville sans trottoir. Pour autant, il rappelle que le trottoir a vocation d'éviter la circulation des véhicules et permettre aux piétons de pouvoir déambuler en sécurité sur cet espace réservé.

2. Questions d'ordre technique

Modulation de l'éclairage

Plusieurs prises de parole concernent la possibilité de baisser l'intensité lumineuse de l'éclairage notamment sur les grands axes plutôt qu'une extinction totale.

Des habitants proposent de « *supprimer une lampe sur deux ou sur trois plutôt que de supprimer l'éclairage dans toute une rue* ».

Laurent Guillemain confirme que la modulation de l'éclairage sera possible avec les LED.

Ghislain Luneau explique que l'extinction d'une lampe sur deux n'a pas été retenue pour des raisons réglementaires (répartition de la lumière) et de sécurité (accidentogène). En revanche, c'est réalisable sur des bouquets de lampes, et c'est déjà fait sur certains espaces de la ville sans pour autant mettre en danger la visibilité des piétons. Il précise que l'abaissement de l'éclairage est déjà pratiqué. La plupart des éclairages publics dans les rues de Bordeaux ont déjà leur luminosité abaissée entre 22h et 6h du matin.

Lampadaires solaires avec un système de détection de présence

Ghislain Luneau précise qu'il existe trois freins au déploiement généralisé des détecteurs de présence. Le premier frein est celui de l'interopérabilité entre les systèmes : les services techniques sont dans l'attente d'une standardisation satisfaisante des modèles d'éclairage afin de compléter le parc déjà existant. Le second frein est celui du coût financier d'une opération globale de renouvellement. Et le troisième frein existant est la pénurie actuelle des composants électroniques due à une forte demande.

Éclairage des enseignes privées

Laurent Guillemain indique qu'un quart des enseignes ne respectent pas le décret de 2014. À partir du 1^{er} janvier 2023, les entreprises ou boutiques qui ne le respecteront pas seront sanctionnées. Il précise que la municipalité sera également attentive à l'extinction des lumières la nuit dans les bâtiments municipaux et administratifs fermés.

Éclairage des carrefours/intersections

Ghislain Luneau confirme que les lumières sur les carrefours et intersections seront éteintes en même temps que l'éclairage public des rues avoisinantes.

Éclairage des monuments publics

Laurent Guillemain signale que 120 monuments bordelais étaient mis en lumière. A présent, 12 sites seulement restent allumés. Il s'agit des monuments les plus emblématiques de la ville qui participent à son rayonnement.

Il précise que les 57% de points lumineux éteints correspondent à l'éclairage fonctionnel. Sur le territoire de la ville de Bordeaux cela équivaut à 33500 points lumineux.

Conversion des lampes en LED

Un habitant demande s'il existe « un plan d'investissement pour changer les 35 000 points lumineux en LED ». **Ghislain Luneau** précise que les LED sont déjà installées depuis quelques années et qu'à présent, c'est 100% des installations réalisées en LED. Aujourd'hui la ville de Bordeaux est équipée à hauteur de 23% de son éclairage en LED. Cependant, changer la totalité des ampoules en ville n'est pas possible financièrement en une seule fois. Le changement a été budgétisé et sera échelonné dans le temps. De plus, à cela s'ajoute une pénurie de lampe LED.

Laurent Guillemain précise que la politique d'extinction ne modifie en rien la dynamique déjà enclenchée de conversion des mâts existants. Elle a même été accélérée, avec 880 000 euros supplémentaires d'investissement annuel.

Eclairage des campus universitaires

En réponse au questionnement sur l'extinction de l'éclairage public sur les campus universitaires, **Ghislain Luneau** indique que les campus sont des entités territoriales à part entière. Il ne peut donc pas répondre à la place des Universités. Il cite l'exemple de la ville de Talence qui a éteint son éclairage public la nuit mais qui a laissé un corridor lumineux sur 300 mètres de part et d'autre de la ligne du tramway.

En réponse au questionnement d'un manque de prise de décision au niveau de la Métropole Bordelaise, **Ghislain Luneau** précise que l'éclairage public est une compétence communale. A ce titre, il appartient à chaque maire de faire son choix. Toutefois, au niveau de la Métropole, on assiste à une harmonisation des horaires d'extinction de l'éclairage dans toutes villes qui ont fait ce choix.

Enfin, **Laurent Guillemain** indique qu'il n'y avait pas de concertation possible sur ce sujet. La réunion avait vocation de présenter le dispositif déployé au 2 janvier prochain sur l'ensemble du territoire bordelais.

CONCLUSION

Laurent Guillemain indique que rien n'est figé et que le dispositif sera évalué. Il remercie les participants, Nadia Saadi, maire-adjointe du quartier Bordeaux centre et le service en charge de l'éclairage public puis clôt la réunion.